

NOTE DE CADRAGE**Fiche mémo : conduite à tenir
en cas de pic de pollution
atmosphérique**

Validée par le Collège le 10 février 2021

Date de la saisine : 2018

Demandeur : DGS

Service(s) : SBPP

Personne(s) chargée(s) du projet : Sophie Blanchard, Pierre Gabach

1. Présentation et périmètre

1.1. Demande

Pollution et impact sur la santé

La pollution atmosphérique, comprend de nombreux polluants dont les particules (PM)¹, l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2) et le dioxyde de soufre (SO2). La réglementation française définit des seuils journaliers d'information et de recommandation et d'alerte pour ces quatre polluants.

La pollution atmosphérique présente un impact sur la santé à court et à long termes et a été classée comme cancérogène pour l'homme. De nombreuses études et rapports² d'organismes internationaux telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), montrent que la pollution atmosphérique a des conséquences importantes en termes de santé publique et que la mise en place d'actions visant à réduire durablement la pollution atmosphérique permettrait d'améliorer de façon considérable la santé et la qualité de vie de la population.

Au niveau international et national, les enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air font l'objet de rapport et de concertations croissantes par les institutionnels français.

¹ La pollution atmosphérique comprend les particules de taille inférieure ou égale à 10 µm (PM10) et à 2,5 µm (PM2,5).

² Selon le rapport, © World Health Organization « *Reducing global health risks through mitigation of short-lived climate pollutants* »; *Scoping Report For Policy-makers*. World Health Organization, émis en 2015 et élaboré en collaboration avec la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAC) visant à réduire les polluants climatiques à courte durée de vie, les mesures pour réduire ces polluants peuvent faire baisser le nombre de maladies et de décès et contribuer à la sécurité alimentaire, améliorer l'alimentation et augmenter l'activité physique.

© World Health Organization OMS, Europe. Review of evidence on health aspects of air pollution – REVIHAAP Project: Final technical report. 2013

Messages d'information et de prévention sanitaires, Haut Conseil de la santé publique, 2012-2013

En avril 2012, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié un rapport « Pollution par les particules dans l'air ambiant : recommandations pour protéger la santé ». S'appuyant sur l'état des connaissances des effets des particules sur la santé, le HCSP a défini les valeurs suivantes :

- Objectifs de qualité de l'air (moyenne annuelle) : 15 µg/m³ pour les PM_{2,5} ; 25 µg/m³ pour les PM₁₀
- Seuils d'information (moyenne journalière) : 30 µg/m³ pour les PM_{2,5} ; 50 µg/m³ pour les PM₁₀
- Seuils d'alerte (moyenne journalière) : 50 µg/m³ pour les PM_{2,5} ; 80 µg/m³ pour les PM₁₀

Pour faire suite, en novembre 2013, la Commission spécialisée « Risques liés à l'environnement » du HCSP a recommandé la diffusion des messages d'information et de prévention sanitaires à diffuser lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant par les particules, l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou le dioxyde de soufre.

Le HCSP rappelle en premier lieu que l'impact pour la santé de la pollution atmosphérique résulte beaucoup plus de la qualité de l'air au long cours que des épisodes ponctuels. Le HCSP a élaboré des messages sanitaires à diffuser en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant pour ces quatre polluants, Ces messages diffèrent selon la gravité de l'épisode de pollution :

- Quand les concentrations dépassent le seuil d'information et de recommandation mais restent inférieures au seuil d'alerte
- Quand les concentrations de polluant dépassent le seuil d'alerte.

Ces messages ciblent respectivement : les populations vulnérables/sensibles (femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants ainsi que les sujets souffrant de pathologies respiratoires ou cardiaques, etc.) ainsi que leur entourage familial ou leurs aidants ; la population générale.

Dans cet avis de 2013, le HCSP a recommandé de diffuser lors des dépassements des seuils (seuils d'information et de recommandation et seuils d'alerte), des messages sanitaires (voir tableau suivant) et d'associer à ces messages plusieurs informations (nombre de dépassements depuis les 365 derniers jours, nombre de jours que dure l'épisode de pollution).

Tableau 1 : Messages d'informations et recommandations du HCSP à diffuser lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant par les particules, l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou le dioxyde de soufre, 2013

| Population cibles | Messages d'informations et recommandations |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Populations vulnérables et leur entourage (aidants) Femmes enceintes Nourrissons et enfants de moins de 5 ans Personnes de plus de 65 ans Sujets asthmatiques Sujets souffrant de pathologies cardiovasculaires Sujets insuffisants cardiaques ou respiratoires | Réduisez, voire évitez, les activités physiques et sportives intenses* (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. <i>*Activités physiques et sportives intenses : exercice qui oblige à respirer par la bouche.</i> Si vous ressentez des symptômes, et que ceux-ci sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves qui demandent moins d'effort que d'habitude. Évitez de sortir en début de matinée ou en fin de journée et aux abords des grands axes routiers (renseignez-vous auprès de votre Association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sur les sites les plus pollués) : <insérer pour chaque région le lien internet de l'AASQA> |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Populations sensibles</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics</p> <p><i>(Ex : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)</i></p> | <p>En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.</p> <p>Messages spécifiques en cas d'épisode de pollution à l'ozone :</p> <p>« Les activités physiques et sportives intenses intérieures peuvent être maintenues. Évitez de sortir en début d'après-midi entre 12 h et 16 h. »</p> |
| <p>Population générale</p> | <p>Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Cependant, en cas de gêne inhabituelle (par exemple : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien ou le numéro d'appel air et santé***.</p> <p><i>*** Il s'agit de la permanence sanitaire dont les modalités de mise en place sont encore en discussion (site internet ou téléphone) ; cette permanence sanitaire existe déjà dans certaines régions.</i></p> |

Rapport sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, Sénat 2015

En mai 2015, le Sénat a publié un rapport sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Il a été indiqué dans le rapport que si les pics entraînent un afflux de consultations aux urgences, c'est la pollution « de fond », c'est-à-dire la pollution constante, qui provoque les effets les plus durablement néfastes pour la santé. Le rapport souligne que les trois types de maladies causées par la pollution de l'air les plus communes sont les maladies respiratoires, au premier rang desquelles la bronchopneumopathie obstructive (BPCO), les pathologies cardiaques, dont les infarctus, et les cancers du poumon.

Recommandations sanitaires du Ministère de la Santé, décret du 08 mars 2018

Dans un arrêté du 13 mars 2018³ relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé (particules fines-PM10-, ozone -O3-, dioxyde d'azote -NO2- et dioxyde de soufre-SO2-), des recommandations sanitaires ont été émises par le Ministère de la Santé.

Il est souligné qu'à certaines périodes de l'année, notamment en période hivernale, au printemps et en été, surviennent des pics (ou épisodes) de pollution sur le territoire métropolitain. Les éléments présentés complètent ou précisent les recommandations sanitaires à diffuser en cas de pic de pollution (tableau ci-dessous).

³ Arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R. 221-4 du code de l'environnement, des recommandations sanitaires ont été émises par le Ministère de la Santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>

Définition

Par définition, le ministère de la santé indique que le pic (ou d'épisode) de pollution de l'air est défini lorsque est dépassé, ou risque d'être dépassé, le seuil d'information et de recommandation ou le seuil d'alerte définis par la réglementation nationale pour les quatre polluants atmosphériques suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).

Au niveau local, le dépassement, ou le risque de dépassement, de l'un de ces seuils conduit au déclenchement de procédures préfectorales qui conduisent à la mise en œuvre de diverses mesures. Une de ces mesures est la diffusion des recommandations sanitaires définies par le ministère chargé de la santé, afin de protéger la santé des populations et en particulier des personnes sensibles ou vulnérables.

Publics concernés

Préfets, directeurs généraux des agences régionales de santé, services déconcentrés de l'État, associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Objet

Transmission des recommandations sanitaires sur lesquelles doivent s'appuyer les informations et messages sanitaires diffusés aux populations les plus fragiles et à la population générale, en cas de déclenchement des procédures préfectorales d'information et de recommandation ou d'alerte.

Tableau 2 : Recommandations sanitaires, arrêté du 13 mars 2018

| Population cibles | Messages d'informations et recommandations* ** *** |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Messages sanitaires en cas de dépassement (prévu ou constaté) des seuils d'information et de recommandation et en cas de dépassement (prévu ou constaté) des seuils d'alerte fixés pour les polluants suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), dioxyde d'azote (NO2), dioxyde de soufre (SO2), ozone (O3). | |
| Populations vulnérables Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. | Dans tous les cas : En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2 : Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; Privilégiez les activités modérées. |
| Populations sensibles Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux). | En cas d'épisode de pollution à l'O3 : Évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ; Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. |
| Population générale | Dans tous les cas : En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; |

En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2 :

Réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

En cas d'épisode de pollution à l'O3 :

Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

**Ces messages sanitaires sont issus de l'Arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R.221-4 du code de l'environnement.*

Des informations sur la qualité de l'air local sont disponibles sur le site Internet de la Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air, présentes dans chaque région.

***Actuellement, la surveillance de la pollution de l'air (stations de mesure et modélisation) porte principalement sur les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10) et les particules de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres (PM2.5). De plus en plus d'études scientifiques s'intéressent aux particules de taille inférieure telles que les particules ultrafines aussi appelées nanoparticules (de diamètre aérodynamique inférieur à 0,1 micromètres).*

***Il est à noter que les polluants qui font l'objet d'une surveillance de leurs concentrations dans l'air, tels que les particules et le dioxyde d'azote, sont étudiés à la fois pour leur toxicité propre et en tant que traceur de certaines activités polluantes et donc d'émissions de divers autres polluants pouvant être également nocifs pour la santé.*

Des infographies (voir annexes) sont par ailleurs proposées dans les 3 populations cibles :

- "Pollution de l'air - Les gestes à adopter pour protéger votre santé"
- "Pollution de l'air - Les gestes à adopter pour protéger la santé des femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants"
- "Pollution de l'air - Les gestes à adopter pour protéger la santé des + de 65 ans et des personnes sensibles"

Demande, DGS, 2018

Dans le même temps, la Direction générale de la santé (DGS)⁴, a soumis une demande d'élaboration de :

- Recommandations sanitaires en cas de pic de pollution (pollution chimique : particules fines, ozone notamment) pour les professionnels de santé (afin d'améliorer la prise en charge des patients en particulier les personnes les plus fragiles (asthmatiques, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires chroniques, nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, etc.) et les sportifs.
- Outils à destination des médecins généralistes (porters-à-connaissance, aide à la prise en charge des personnes souffrant de pathologies en lien avec la pollution chimique de l'air...). Ces outils pourraient être complétés de recommandations associées à la pollution biologique de l'air (pollens, ...) et à la pollution de l'air intérieur (chimique et biologique). Ces outils peuvent trouver leur place dans des documents de la HAS existant (ex : recommandations pour le suivi médical des patients asthmatiques adultes et adolescents).

⁴ Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation (EA), bureau « Environnement extérieur et produits chimiques » (EA1)

1.2. Contexte

1.2.1. État des connaissances et données disponibles

Programme de surveillance Air et santé et autres actions, Santé Publique France, 2019

Créé en 1997, le Programme de surveillance air et santé (Psas) est coordonné par Santé publique France en étroite collaboration avec les Cellules d'intervention en région et s'appuie sur un réseau multidisciplinaire de partenaires (Ademe, Aasqa, Ineris, Inserm, LCSQA, OMS, ORS Ile-de-France...) afin de fournir aux décideurs une expertise nécessaire à l'orientation des choix en matière de santé publique⁵. A ce jour, le Psas compte 20 villes françaises représentant plus de 15 millions d'habitants-, ce qui permet de prendre en compte la diversité de l'exposition à la pollution de l'air en France.

En novembre 2019, Santé Publique France a actualisé et émis des guides permettant la réalisation d'études EQIS de la pollution atmosphérique en respectant le cadre général recommandé par l'OMS⁶.

Guides Pratiques, ADEME, septembre 2019

Un guide pratique « Pollution de l'air en 10 questions : Comment respirer un air de meilleure qualité ? » a été publié en septembre 2019 ADEME, 2019. Ce guide propose un tour d'horizon de la pollution de l'air en 10 questions⁷ responsable de 48 000 décès chaque année en France. Dans le même temps, un atelier participatif des assises nationales de la qualité de l'air 2018 (4èmes assises de l'air (9 & 10 octobre 2018) a conduit à l'élaboration d'un rapport « Comment impliquer les foyers dans la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur ? » qui a identifié de premières pistes pour que les foyers agissent en faveur de la qualité de l'air (mobilité, rénovation énergétique, alimentation, ...).

Travaux Anses

Dans le cadre des travaux de son comité Santé Environnement, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), de l'environnement et du travail évalue les impacts de l'environnement sur la santé pour mieux identifier les risques sanitaires liés aux pollutions des milieux de vie (air, eaux, sols) ou aux agents physiques (champs et ondes). Elle publie régulièrement sur le domaine de la pollution atmosphérique (voir annexe).

⁵ <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/publications>

⁶ Ung A, Pascal M, Corso M, Chanel O, Declercq C, et al. Comment réaliser une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine? Guide méthodologique. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2013.

WHO Expert Meeting: Methods and tools for assessing the health risks of air pollution local, national and international level. Meeting report, 2014

⁷ Que recouvre la pollution atmosphérique ? D'où vient-elle ? Quelles sont ses conséquences ? Mais, surtout, comment faire pour la réduire ? Où et quand l'air est-il le plus pollué ? Comment la pollution de l'air a-t-elle évolué ces 20 dernières années ? Quelles conséquences sur la santé ? Les pics de pollution sont-ils dangereux pour la santé ? Est-on plus exposé en voiture ou à vélo ? Est-ce efficace de porter un masque pour se protéger de la pollution ? Quelles conséquences sur l'environnement ?

Recommandations de bonnes pratiques

De 2017 à janvier 2020, le NICE a élaboré des recommandations sur la pollution de l'air et a distingué pollution intérieur /extérieure :

- Air pollution: outdoor air quality and health: Air pollution: outdoor air quality and health (NG70), NICE guideline, juin 2017, Air pollution: outdoor air quality and health (QS181), NICE Quality standards, février 2019, Air pollution, everything NICE has said on improving air quality to prevent ill health in an interactive flowchart, NICE Pathway June 2017 actualised January 2020
- Indoor air quality at home: Indoor air quality at home, NICE guideline (NG14 Recommendations janvier 2020

Outre les recommandations en matière d'actions permettant la diminution de la pollution (par ex : développer le covoiture et les mobilités actives-vélo, marche-, réduction de la vitesse, éviter les constructions urbaines à effet « buidling », etc...), des recommandations de sensibilisation à visée informatives des différentes populations ont été émises (voir tableau annexe).

1.3. Enjeux

Face à ces enjeux sanitaires, de nombreuses instances internationales et nationales recommandent de renforcer l'information et la formation des professionnels de santé à la fois pour qu'ils puissent apporter une réponse médicale adaptée aux personnes fragiles (asthmatiques, nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes,...), répondre aux questions des patients de plus en plus conscients de ces enjeux et jouer le rôle de relais d'information sur les comportements individuels permettant de réduire leur exposition aux polluants de l'air.

Si l'arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif a conduit aux premières recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, le développement d'outils à destination des médecins généralistes pourraient compléter les moyens à disposition de la population.

1.4. Cibles

1.4.1. Populations concernées

L'arrêté du 18 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R. 221-4 du code de l'environnement identifie 3 populations pouvant être soumises aux pollutions atmosphériques (particules fines (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2) : population vulnérable, population sensible, population générale avec :

– Populations vulnérables

- ➔ Personnes souffrant de maladies neurodégénératives et personnes souffrant de maladies cardiovasculaires (dont AVC), Personnes souffrant d'asthme (adulte/enfant), Personnes souffrant BPCO, Femme enceinte, Personnes de plus de 65 ans, Personne soumises à des inégalités sociales

– Populations sensibles

- ➔ personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques,
- ➔ personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Population générale

1.4.2. Professionnels/usagers concernés :

Les professionnels et usagers concernés par la thématique sont prioritairement ceux des domaines suivants : médecine générale, cardiologie, pneumologie/allergologie, pédiatrie, neurologie, urgence, gynécologie, gériatre, associations de patients (dont FFAIR), autres (à définir).

1.5. Objectifs

Les objectifs sont l'élaboration pour les professionnels de santé :

- Messages clés pour la sensibilisation à la question de la pollution atmosphériques (PM10, O3, NO2 et SO2)
- Éléments de réponses sur les conduites à tenir auprès des patients selon leur situation individuelle

1.6. Délimitation du thème / questions à traiter

1.6.1. Questions

Préciser les populations à risque en cas de pics de pollution atmosphérique

Quelle conduite à tenir en cas de pic de pollution atmosphérique pour :

- les populations vulnérables,
- les populations sensibles,
- la population générale.

Pour compléter les recommandations sanitaires françaises, quels sont les messages à prodiguer face à un pic de pollution (PM10, O3, NO2, et SO2) en matière de : adaptation des activités, adaptation des traitements pour les patients avec des infections chroniques, suivi et surveillance (rythme, modalités, durée, etc.)

De manière complémentaire, selon l'état des données disponibles, il pourra être envisagé de distinguer la gestion du flux des patients avec symptômes (urgence) ou sans symptômes (adaptation des traitements), pendant le pic et quelques jours après le pic (augmentation de la morbi-mortalité à la suite du pic) avec : surveillance de l'état de santé lors du pic et conduite à tenir lors d'un pic de pollution pour les malades avec affections chroniques, gestions du flux des patients avec symptômes (urgence) ou sans symptômes (adaptation des traitements), pendant le pic et quelques jours après le pic (augmentation de la morbi-mortalité à la suite du pic), intérêts de développer des outils pour les professionnels face aux patients qui posent des questions, ainsi que pour répondre à l'intérêt croissant de professionnels pour la thématique

1.6.2. Exclusion

Les thématiques et questions suivantes sont exclues du champ de l'analyse : le champ lié à la pollution chimique, l'évaluation des études des mesures d'impact de la pollution sur la santé, les mécanismes de la pollution sur la santé, les évaluations des technologies de e-santé dans le cadre de la thématique (applications, capteurs individuels, etc...).

1.6.3. Autres travaux de la HAS en lien avec la thématique

Plusieurs travaux en cours ou programmés ont été dès à présent identifiés dans le programme de travail 2020 de la HAS, en particulier : travaux HAS en digital santé et numérique dont DM (SEAP

et SED). Une veille interservices sera réalisée lors du projet afin d'assurer l'actualisation des données et la cohérence interne des travaux HAS autant que de besoins.

1.6.4. Autres travaux des agences nationales en lien avec la thématique

Travaux de Santé Publique France / HCSP, ANSES et ADEME.

Une veille interagence pourra être réalisée lors du projet.

2. Modalités de réalisation

- HAS
- Label
- Partenariat

2.1. Méthode de travail envisagée et actions en pratique pour la conduite du projet

La méthode retenue est celle de la Fiche mémo afin d'accélérer la mise à disposition des recommandations sanitaires avec un groupe de travail et consultation des parties prenantes (PP)

2.2. Composition qualitative des groupes

Tableau 3 : composition qualitative du GT / PP

| Spécialités | Nombre | Groupe Travail | Consultation PP |
|------------------------------------|--------|----------------|-----------------|
| Médecine générale | 3 | + | + |
| Cardiologie | 2 | + | + |
| Pneumologie/allergologie | 3 | + | + |
| Pédiatrie | 2 | + | + |
| Neurologie | 1 | + | + |
| Urgence | 1 | + | + |
| Gynécologie | 1 | + | + |
| Usagers et associations de patient | 3 | + | + |
| Infirmier IDE | 1 | + | + |
| Santé Publique France | 1 | + | + |
| Gériatre | | | + |
| Masseur kinésithérapeute | | | + |
| Sage-femme | | | + |
| PMI | | | + |
| ANSES | | | + |

Institutionnels et autres agences : DGS, DGOS, DSS, CNAM, Santé Publique France, ANSES

Organismes professionnels et associations de patients et d'usagers suivants :

- Collège de médecine générale
- Conseil national professionnel de cardiologie, Fédération Française de Pneumologie / SPLF, Société Française Néphrologie et Dialyse, Fédération française des diabétiques/Société francophone du diabète paramédical, Collège professionnel des gériatres français (CPGF), Conseil national de diabétologie, d'endocrinologie et de maladies métaboliques / SFD, Conseil national des gynécologues-obstétriciens français, Collège Infirmier Français, Fédération française des associations & amicales de malades, insuffisants ou handicapés respiratoires (FFAIR), etc.

2.3. Productions prévues

- Fiches mémo et outils à destination des professionnels de santé + Rapport d'élaboration.

3. Calendrier prévisionnel des productions

- Sollicitation des parties prenantes et appel à candidature site de la HAS : T1 2021
- Analyse des DPI et constitution finale du groupe : T2 2021
- Analyse de la littérature : T2-T3 2020
- 1 à 2 réunions du groupe de travail (1 réunion /4 à 6 semaines) : T3-T4 2021
- Consultation des parties prenantes : T3-T4 2021
- Réunion du groupe de travail (optionnel selon les retours) : T3 2021
- Validation (RPPI Collège) : T3-T4 2021

Annexes

| | | |
|-----------|----------------------------------------|----|
| Annexe 1. | Travaux Anses | 12 |
| Annexe 2. | Recommandations anglaises (NICE, 2017) | 13 |

Annexe 1. Travaux Anses

Dans le cadre des travaux de son comité Santé Environnement, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), de l'environnement et du travail évalue les impacts de l'environnement sur la santé pour mieux identifier les risques sanitaires liés aux pollutions des milieux de vie (air, eaux, sols) ou aux agents physiques (champs et ondes). Elle publie régulièrement sur le domaine de la pollution atmosphérique :

- Effets sanitaires des particules de l'air ambiant extérieur selon les composés, les sources et la granulométrie. Rapport d'expertise collective de l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail. ANSES (2019 a)
- Impact sur la pollution atmosphérique des technologies et de la composition du parc de véhicules automobiles circulant en France. Rapport d'expertise collective de l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail. ANSES (2019 b)
- État des connaissances sur les particules de l'air ambiant extérieur. Effets sanitaires selon les composés, les sources et la granulométrie. Impact sur la pollution atmosphérique des technologies et de la composition du parc de véhicules automobiles circulant en France. Rapport de synthèse et recommandations de l'expertise collective ANSES (2019 c).
- Polluants « émergents » dans l'air ambiant Identification, catégorisation et hiérarchisation de polluants actuellement non réglementés pour la surveillance de la qualité de l'air. Avis et rapport d'expertise collective ANSES (2018)
- Avis et rapport de l'Anses relatif à l'évaluation du bénéfice sanitaire attendu du port d'un masque anti-pollution par la population générale et par certaines catégories de populations de travailleurs, rapport signé le 30/05/2018
- Note relative aux émissions des véhicules routiers diesel en France considérant la monographie n°105 du CIRC sur la cancérogénicité des émissions d'échappement. Note d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. ANSES (2017a)
- Avis de l'ANSES relatif au projet d'arrêté interministériel sur le déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, avis signé le 08/06/2012
- Rapports de l'Afsset relatif à l'étude exploratoire sur l'exposition individuelle à la pollution atmosphérique :
- Caractérisation de l'exposition personnelle d'un échantillon de Franciliens - Rapport final relatif aux résultats des deux campagnes de mesure, avis signé le 30/11/2007
- Caractérisation de l'exposition personnelle d'un échantillon de Champlonais ; rapport final relatif aux résultats des deux campagnes de mesure, avis signé le 30/11/2007

Annexe 2. Recommandations anglaises (NICE, 2017)

De 2017 à janvier 2020, le NICE a élaboré des recommandations sur la pollution de l'air et a distingué pollution intérieur /extérieure. Outre les recommandations en matière d'actions permettant la diminution de la pollution (par ex : développer le covoiture et les mobilités actives-vélo, marche, réduction de la vitesse, éviter les constructions urbaines à effet « buidling », etc...), des recommandations de sensibilisation à visée informatives des différentes populations ont été émises :

Tableau 4 : Recommandations à visée de sensibilisation à la pollution de l'air, NICE, 2017

Population et recommandations (extraits chapitre 1.7)

| Population générale | |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.7.1 | Base actions to raise awareness of road-traffic-related air pollution (and so change people's behaviour) on NICE's: <ul style="list-style-type: none">- guideline on behaviour change (general approaches) - guideline on behaviour change (individual approaches)- guideline on community engagement (in particular the section on a local approach to making community engagement an integral part of health and wellbeing initiatives). |
| 1.7.2 | Ensure healthcare professionals are aware that information on air quality is available, what it means for patients and what actions are recommended. |
| 1.7.3 | Consider providing information on air quality (using the Department for Environment, Food and Rural Affairs' Daily Air Quality Index) with weather forecasts and the pollen index. This could be provided through local, national and social media. |
| 1.7.4 | Consider providing information on: <ul style="list-style-type: none">- How health is affected by exposure to air pollutants in the long term as well as during specific periods of poor air quality.- The impact of local pollution on air quality inside, as well as outside, a vehicle (levels of pollution are not always lower inside).- How to reduce air pollutants and people's exposure, including the need to:<ul style="list-style-type: none">- Reduce the number of motor vehicle journeys, if possible.- Drive in a style that minimizes emissions by avoiding rapid accelerations and decelerations, restricting the time spent with an engine 'idling' and ensuring the vehicle is correctly maintained (see the Energy Saving Trust's driving advice).- Change routes to avoid highly polluted areas and adding to traffic congestion. |
| 1.7.5 | Consider public awareness initiatives such as car-free days or National Clean Air Day to raise awareness of air pollution. |
| 1.7.6 | Consider giving businesses information on how they can reduce road-traffic-related air pollution and improve fuel efficiency. For example, they could: - schedule deliveries to minimise congestion / - encourage employees to cycle to work (see NICE's guideline on physical activity: walking and cycling). |

Vulnerable groups

| | |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.7.7 | Healthcare professionals should be aware of vulnerable groups who are particularly affected by poor outdoor air quality. When notified of poor outdoor air quality, during any contact with vulnerable groups healthcare professionals should give general advice on how to avoid contributing to levels of air pollution and raise awareness of how to minimise exposure. This could include advice to: <ul style="list-style-type: none">- Avoid or reduce strenuous activity outside, especially in highly polluted locations such as busy streets, and particularly if experiencing symptoms such as sore eyes, a cough or sore throat. Use an asthma reliever inhaler more often, as necessary.- Close external doors and windows facing a busy street at times when traffic is heavy or congested to help stop highly polluted air getting in. (See also the Department for Environment, Food and Rural Affairs' information about the Daily Air Quality Index.) |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|